

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2023-08-060

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Priscillia ARVIN-BEROD

Absent : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Absents excusés : Stéphanie GRASSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne procuration à Yann JACCAZ, Franck PRADEL donne pouvoir à Solange COOKE

Secrétaire de séance : Stéphane GRAFF

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 août 2023

D2023-08-060 OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Monsieur Le Maire,

Exposé :

Monsieur Le Maire :

- Expose au Conseil Municipal les modifications au Budget Principal 2023 qu'il est nécessaire pour les recettes et les dépenses de la Section d'Investissement du Budget Principal 2023. Les modifications concernent les travaux en régie, régularisation du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale (suite à la décision de la COMCOM Pays du Mont-Blanc de compenser les frais des titres sécurisés) et les écritures de régularisations des avances sur travaux.

Monsieur Le Maire, propose pour le Budget Principal 2023 les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 37 000,00 €	
042	722	Immobilisations corporelles		+ 37 000,00 €
		TOTAL	+ 37 000,00 €	+ 37 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
040	21728	Autres agencements et aménagements	+ 37 000,00 €	
041	2031	Frais d'études		+ 9 144,00 €
041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 36 077,72 €	
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		+ 26 933,72 €
23	2111	Terrains nus	- 37 000,00 €	
		TOTAL	+ 36 077,72 €	+ 36 077,72 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision :

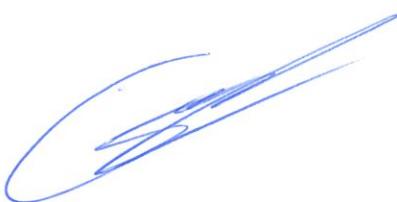
Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- ARRÊTE les modifications budgétaires N°1 du Budget Principal 2023 tel que ci-dessus.
-

Amendements : Néant

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents	11
	Procuration.....	02
	Votants.....	13
	Pour	13
	Contre	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Stéphane GRAFF



Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 04/09/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.